

2ème année de Master - Mention « Droit des affaires »
Parcours « Droit des affaires et fiscalité »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2023-2028

Version du 22/02/2023

Premier semestre		Volume horaire de l'année (h) :				235,00	
Volume horaire du semestre :		120,00 h		ECTS :		30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 1.1.1 Comptabilité des sociétés		25,00		60	6	écrit	3h00
UE 1.1.2 Droit des groupements		25,00		80	8	écrit	5h00
UE 1.1.3 Contrats d'affaires		20,00		60	6	oral	
UE 1.1.4 Séminaire Droit des affaires approfondi		30,00	70		7		
UE 1.1.5 Anglais		20,00	30		3		
UE Formation continue *							
UE 1.2.1 Actualisation des connaissances		15,00	10		1		
UE 1.2.2 Méthodologie	10,00		10		1		
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	
Compétences facultatives*							
Stage facultatif				10	1	Rapport de stage	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :				ECTS :		30	
Volume horaire du semestre :		115,00 ou h		120,00		ECTS :		30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée		
UE obligatoires									
UE 2.1.1 Gestion financière		25,00		50	5	écrit	3h00		
UE 2.1.2 Droit fiscal des affaires		25,00		80	8	écrit	5h00		
UE 2.1.3 Séminaire Fiscalité approfondie des entreprises		30,00	70		7				
UE 2.1.4 Stage (2 mois minimum)				20	2	Rapport de stage			
UE optionnelles									
2 UE à choisir parmi les 4 suivantes :									
UE 2.2.1 Modes alternatifs de règlement des litiges et arbitrage		20,00		40	4	oral			
UE 2.2.2 Fiscalité personnelle et patrimoniale		15,00		40	4	oral			
UE 2.2.3 Procédures fiscales		20,00		40	4	oral			
UE 2.2.4 Droit pénal des affaires		20,00		40	4	oral			
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre									
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points			
Compétences facultatives*									
Stage facultatif				10	1	Rapport de stage			

* les notes et les résultats de l'UE Formation continue et des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du diplôme. Ils figurent dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.